



# Candidat courtier en assurances (H/F/X)

Comptabilité - Assurances

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous savez comment rassurer les gens ? Vous avez du bagout et êtes plutôt vendeur / vendeuse ? Alors cette formation de Candidat courtier en assurances est assurément pour vous !

Le Courtier et la Courtière en assurances **informent, conseillent, prospectent et vendent des produits d'assurances** à une clientèle de particuliers ou aux entreprises. Ils assurent, aux compagnies qu'ils représentent, d'assurer un risque déterminé présenté par un client et négocient éventuellement avec elles les conditions de garantie. Ils assurent également l'administratif des dossiers des assurés.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Candidat courtier en assurances :

**Etablir la communication avec la clientèle :** le candidat Courtier en assurances accueille ou visite le prospect. Il établit et entretient un climat de confiance.



**Gérer la production de contrats d'assurances (en matière d'assurances automobile, incendie, vie, pertes pécuniaires, techniques, maritime ou transport, maladie ou divers médicaux, accident du travail, responsabilité, protection juridique, assurances diverses):** il détecte les besoins réels du prospect, applique les règles dans le domaine et sélectionne la compagnie en fonction des intérêts du client, évalue les risques à assurer.

**Elaborer une offre :** il vérifie la conformité et l'exhaustivité de la proposition et du contrat. Il adapte le contrat en fonction des changements intervenus dans la vie ou à la Compagnie.

**Gérer des sinistres (en matière d'assurances automobile, incendie, vie, pertes pécuniaires, techniques, maritime ou transport, maladie, accident ou divers médicaux, accident du travail, responsabilité, protection juridique, assurances diverses) :** il établit un dossier sinistre et en assure le suivi.

**Gérer un bureau de courtage :** il gère les aspects comptables et administratifs de son bureau de courtage. Gérer les aspects juridiques et les obligations légales du bureau de courtage. Gérer les aspects financiers et fiscaux de son bureau de courtage. Organiser son travail et son lieu de travail.

**Gérer son personnel.** Il développe son bureau de courtage. Il s'insère dans la vie professionnelle : respecte la déontologie du métier. Il participe à la vie associative et charge sa formation continue.

Les Courtiers en assurances défendent les intérêts de leurs clients face à la compagnie, notamment en cas de sinistre. Ils tiennent à jour le fichier client. Ils peuvent être formés et encadrer les membres du personnel.

Alors si vous voulez assurer au mieux votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

**La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation** via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 80% de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

**Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » :** la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes, ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) lié au statut de demandeur d'emploi/chômeur.



**Débouché(s) métier(s)**

Courtier indépendant / Courtière indépendante en assurances

Employé / Employée dans une agence indépendante

Employé / Employée dans une compagnie d'assurances

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Conseiller financier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/conseiller-financier>)

**Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en autonomie et en équipe

Travail au bureau et sur le terrain

**Finalité**

Certificats d'examen FEBELFIN Diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de gestion de base

---

## Conditions d'accès

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)

---

## Aptitudes

La conduite des activités professionnelles requiert une capacité d'analyse et de synthèse, une bonne connaissance du secteur de l'assurance, la maîtrise techniques des l'assurance, ainsi que l'application de savoirs et savoir-faire en droit, économie, gestion et comptabilité.

Elle demande également le sens de la négociation, la maîtrise de la langue française écrite et orale. L'utilisation des outils bureautiques et la maîtrise des technologies de communication sont indispensables.



## Programme

### 1ère année :

X01/5 Module 1 : Législation (76h)

X01/5 Module 2 : Assurances véhicules automoteurs (60h)

X01/5 Module 3 : Assurance des choses - incendie (136h)

X01/5 Module 4 : Assurance de responsabilités (60h)

### 2ème année :

X01/6 Module 5 : Compétences transversales (44h)

X01/6 Module 6 : Assurance Vie (76h)

X01/6 Module 7 : Accident de travail et assurances de personnes autre que Vie (50h)

X01/6 Module de gestion (160h)

---

## Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

### Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.

---

### Sites de formation

Les Isnes - G1, Libramont, Verviers, Liège - Château Massart, Tournai, Gilly.

